

Rapport annuel 2007

1. Généralités

La CVSC compte 17 villes membres. Depuis 2006, le délégué de la Ville de Fribourg, Markus Baumer, assume la présidence. Jocelyne Rickli assure le secrétariat à Bienne. La Conférence accueille quatre nouveaux membres: Nicole Kurmann (Winterthur) qui succède à Walter Büchi, Doris Hold (Coire) en remplacement de Sandra Romer, Daniela Agustoni-Steiner (La-Chaux-de-Fonds) qui succède à Hughes Wulser et Fabien Ruf (Lausanne) en remplacement de Marie-Claude Jequier.

2. Rencontres

En 2007, deux Conférences des délégués ont eu lieu:

- les 26 et 27 avril à Winterthur
- les 25 et 26 octobre à Genève.

3. Points essentiels des Conférences des délégués

Échange d'informations

Des délégués permanents de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDCC) et de l'Union des villes suisses participent aux Conférences des délégués. À chaque fois, des « fenêtres » sont réservées aux représentants de l'OFC et de PH.

Thèses sur la politique culturelle des villes suisses

Au cours de l'année sous revue, la CVSC a édité, en trois langues, les 12 thèses remaniées l'année précédente ainsi que leur préface et commentaire. Les thèses servent de base pour la politique culturelle propre à chaque ville membre. Parallèlement, elles doivent également servir à la CVSC pour se positionner par rapport à la Confédération, aux cantons et à d'autres acteurs (Union des villes suisses, etc.).

Lois sur l'encouragement de la culture (LEC) et sur la fondation Pro Helvetia (LPH)

La CVSC a exposé, dans le cadre de ses conférences, ses points de vue au cours d'entretiens intensifs avec les directeurs de l'OFC et de Pro Helvetia. Suite à l'approbation par le Conseil fédéral, le 8 juin, des projets LEC/LPH, la CVSC a préparé une prise de position formelle dans le but d'influencer le débat dans les chambres fédérales.

Échanges culturels avec l'étranger

Ateliers au Caire (Égypte).

Les artistes suivants ont pu profiter d'un séjour d'un semestre ainsi que d'une contribution aux frais (coût de la vie):

- Roman Brändli / Aarau (Photographie macro / Art tridimensionnel)
- Aurélie Jossen / Bienne (Arts visuels)
- Gian-Reto Gredig / Zurich (Photographie / Art conceptuel)
- Goran Galic / Zurich (Photographie / Art conceptuel)
- Reto Pulver / Bâle (Linguistique / Symbolique)
- Thomas Steiger / La Chaux-de-Fonds (Musique / Composition / Comédie)
- Anastasia Katsidis / Lucerne (Arts visuels)

Ateliers à Varanasi / Bénarès (Inde).

Par analogie à la pratique adoptée pour les ateliers au Caire, trois artistes issus de trois villes membres de la CVSC ont séjourné et travaillé en même temps pendant six mois à Varanasi. Les premiers artistes à profiter pour un semestre avec une participation aux coûts de la vie des nouveaux ateliers de la CVSC en Inde ont été les suivants :

- Jamila Dorner / Genève (Chant / Danse)
- Sven Bösiger / St. Gall (Arts visuels)
- Isabel Huttner / Winterthour (Arts visuels)
- Guillaume Estoppey / Lausanne (Arts visuels)
- Jakob Jenzer / Thoune (Arts visuels)
- Johanna Naef / Zoug (Arts visuels)

Suite à un démarrage quelque peu décevant en début d'année et comme relevé par la Ville de Genève, les choses sont rentrées dans l'ordre et se déroulent désormais comme prévu.

Loi sur les Musées

Dans le cadre de la procédure de consultation concernant le projet de Loi fédérale sur les musées, la CVSC a établi et fait approuver par la Conférence des autorités par voie circulaire sa position du 3 juillet 2007. Cette position a été entièrement reprise par l'Union des Villes suisses.

Sécurité sociale des artistes en Suisse

Sur mandat du Conseil fédéral, un rapport de l'OFC, de l'OFAS et du seco a présenté en février la situation des artistes en indiquant des mesures réalisables. Au cours de l'exercice sous revue, la CVSC a étudié ce rapport et estimé que les mesures proposées sont insuffisantes. La CVSC a adopté une déclaration d'intention consistant à se déclarer d'accord sur le principe de déduire les prestations sociales d'une subvention si l'artiste en question est affilié à une caisse de pension. La CVSC maintient sa position concernant la nécessité d'une réglementation de cette question dans le cadre de la LEC.

RESO / Réseau Danse Suisse

Le projet danse s'étant achevé en 2006, la CVSC avait soutenu la création de la structure administrative RESO (Réseau Danse Suisse) afin de garantir les acquis obtenus jusqu'ici et de développer une politique cohérente en matière de danse en Suisse. La CVSC considère RESO comme un « projet pilote » en vue de la future LEC. La CVSC a signé une convention tripartite (confédération, cantons, villes) en promettant de verser à RESO une contribution annuelle de 20'000 fr. pour la période 2006-2008. La CVSC est membre de la Conférence permanente pour la danse.

Représentations de la CVSC

Des membres de la CVSC sont délégués dans les groupes de travail et organes suivants:

Forum Culture & Economie

RESO Danse (Réseau Danse Suisse)

OFC, politique du livre

OFC, plateforme permanente Confédération, cantons, villes

OFS, statistique générale de la culture en Suisse (inactif jusqu'à présent)

OFC, accès à la culture (inactif jusqu'à présent).

4. Conférence des Autorités

Aucune Conférence des Autorités n'a eu lieu durant l'année sous revue.

5. Finances

Après la constitution d'une provision de CHF 20'000 destinée au « projet d'ateliers d'échange culturel », les comptes annuels 2007 ont bouclé avec un excédent de charges de CHF 49'026,33.

Fin 2007, la fortune s'élevait à CHF 134'379,68.

Les provisions (fin 2007: CHF 100'000.-) seront utilisées pour les échanges culturels prévus en Suisse.

La révision des comptes a été effectuée par le Contrôle des finances de la Ville de Bienne qui recommande de donner décharge.

6. Divers

La CVSC a décidé de soutenir le Collège de Traductions Looren par CHF 5'000.- annuels pendant deux ans.

Lucerne, le 24 avril 2008